

L'INSTABILITE POLITIQUE : CAUSE MAJEUR DE L'AFFLUX DES REFUGIES EN AFRIQUE

Par

BOONGI EFONDA EFOLOTE, Assistant à la *Faculté* des Sciences Sociales, *Université*
de Kinshasa

1. PROLEGOMENES

C'est depuis le premier quart du 20^{ème} siècle que la communauté internationale a commencé à se préoccuper des problèmes des réfugiés. Le continent africain est aussi confronté à ce phénomène crucial de son histoire de ces trente dernières années et qui prend des proportions inquiétantes. Actuellement, l'Afrique est citée comme le continent qui compte le plus grand nombre de personnes qui ont quitté leur propre pays pour diverses raisons.

Selon l'article 2 de la convention de 1951 sur le statut des réfugiés, est définie comme réfugiée, toute personne qui, par suite d'événements survenus avant le 15 janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions publiques, se trouve hors de son pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays, ou qui, dans lequel elle avait sa résidence habituelle, à la suite de tels événements ne peut ou en raison de la seule crainte, ne veut y retourner⁽¹⁾.

De son côté, la convention de l'OUA de 1969 précise aux termes de son article 1^{er} paragraphe 2 : « Le terme réfugié s'applique également à toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays dont elle a la nationalité »⁽²⁾.

Au regard de ces différentes définitions, on remarque que plusieurs raisons sont à la base de ce douloureux phénomène à la fois social et juridique : raisons politiques, économiques, socio-culturelles et autres. Dans certains cas, la cause peut être unique alors que dans d'autres plusieurs causes peuvent s'entremêler et justifier d'importants déplacements des populations à travers le continent, fragilisant en même temps les structures étatiques.

Face à cette désastreuse situation, il s'avère opportun d'y consacrer une analyse pouvant permettre de déceler ses causes profondes et faire ressortir la plus importante d'entre elles, et ce, dans le but de proposer des solutions éventuelles afin de pallier ce fléau qui occasionne la perte de la main-d'oeuvre et une lourde charge pour la communauté internationale.

La période à analyser va des années 1970 (avec le massacre des Hutu en 1972 contraignant plusieurs milliers des personnes à l'exil, et en 1975 avec le déclenchement de la guerre civile en Angola) jusqu'à 2000 où l'Afrique, selon le porte-parole du HCR, occupe le devant de la scène internationale avec ses trois millions de réfugiés et neuf millions de

¹ Convention relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951.

² H.C.R. : *Recueil de traités et autres textes de Droit international concernant les Réfugiés*, Genève, 1988, p.227.

personnes déplacées⁽³⁾). Le champ d'études couvre l'ensemble du continent africain, car toutes les cinq sous-régions qui le composent sont concernées.

Outre cette brève introduction et la conclusion reprise à la fin, l'étude comprend trois parties : les diverses causes de l'afflux des réfugiés, l'instabilité politique comme cause profonde et les solutions préconisées.

II. LES CAUSES SECONDAIRES DU PHENOMENE

Comme souligné plus haut, les causes du phénomène réfugié sont très nombreuses. Nous allons les examiner à tour de rôle.

II.2. Les causes politiques

Alors que l'adoption et l'application de la démocratie multipartite dans nombre de pays africains auraient sans doute des répercussions sur les relations interafricaines, on peut se demander si elles permettront aux Etats africains et aux forces vives du continent de s'impliquer davantage dans le développement de celui-ci ⁽⁴⁾...

La situation politique sur l'ensemble du continent révèle l'existence des structures politiques inadaptées.

En effet, l'inadaptation des structures politiques africaines se révèle à la fois par l'existence des formes de l'Etat qui ne reflètent pas les caractéristiques des sociétés africaines et d'un appareil Etat, théoriquement fondé sur le principe de la souveraineté populaire (ou nationale) et en fait monopolisé par les classes dominantes avec le risque fréquent d'une dérive autoritaire contre laquelle s'élèvent des forces de contestation et le monde extérieur⁽⁵⁾.

Ainsi, malgré le passage du monopartisme au multipartisme, les dirigeants africains sont toujours tentés de s'orienter vers des dérives autoritaires qui justifient la confiscation du pays et vers des velléités auto-centristes qui leur font tourner le dos au peuple. Alors que « c'est le peuple dans son ensemble qui devait être au centre des phénomènes de pouvoir, être l'inspirateur suprême et le bénéficiaire de l'action politique.

Le refus de l'alternance au pouvoir, l'absence de dialogue, la non-libéralisation de l'espace politique, la peur de l'opposition, la diabolisation des opposants débouchent sur la violence, des coups d'Etat, des guerres civiles, des émeutes, des sécessions, des rébellions, des instabilités constitutionnelles » ⁽⁶⁾.

L'obsession du repositionnement politique, une opposition de diabolisation du régime en place, etc., peuvent compléter cette énumération.

La conséquence la plus directe reste des affrontements armés qui contraignent les populations à aller au delà de leurs frontières étatiques.

Ce fut le cas en RDC, au Rwanda ; en Angola, après l'indépendance ; dans la Guinée de Sekou-Touré, la République Centre- Africaine de Jean-Bedel Bokassa et de Ange-Félix Patassé, l'Ouganda d'Idi Amin Dada etc.

II.2. Les causes économiques et matérielles

Au cours du 20^{ème} siècle et en ce 21^{ème} siècle débutant, le développement économique et le progrès technique sont la préoccupation de tous les Etats. Malgré la subsistance d'une base socio-économique, produit d'un double passé précolonial et colonial, les Africains n'ont pas encore réussi à doter leurs Etats de structures économiques viables et le produit national n'est pas équitablement réparti entre les différentes couches de la

³ Déclaration du porte-parole du HCR sur RFI

⁴ MAVUNGU MVUMBI, *Les relations inter africaines*, Paris, Cheam, 1990, p.9.

⁵ Pierre François GONIDEC, *Relations internationales africaines* Paris, L.G.D.J, 1996, p.17.

⁶ Pierre François GONIDFC, *Les systèmes politiques africaines*, 2^{ème} édition, Paris, LGDJ, p.153.

population. L'Afrique vit dans un paradoxe où le sol est riche, sur lequel vit une population extrêmement pauvre.

Le Plan d'action de Lagos adopté en avril 1980 confirmant le bon choix de l'Afrique de promouvoir un développement collectif, auto-dépendant, endogène ainsi qu'une intégration économique, est resté lettre morte.

Le phénomène le plus courant est que certains Africains fuient leurs pays pour des raisons économiques et espèrent vivre mieux dans un autre pays. C'est le cas des Tchadiens qui se rendent par centaines en Libye, et des Congolais en Afrique du Sud et en Angola...

Actuellement, le nombre des réfugiés ayant quitté leurs pays d'origine pour des raisons économiques et matérielles ne fait que croître. Et ceux qui fuient leurs pays à cause de la faim, de la misère, du chômage, sont également nombreux, avec l'espoir de trouver mieux sur le territoire d'accueil.

A ce tableau noir, s'ajoutent les conséquences néfastes des contraintes des mesures d'ajustement structurel des institutions financières internationales, surtout celles du système de Bretton Woods, imposées aux Etats africains.

II.3. Les causes socio-culturelles

La Déclaration Universelle des Droits de l'homme du 10 décembre 1948 reconnaît en son article 2 §1 que chacun peut se prévaloir de tous les droits et toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Malgré l'adhésion de presque tous les Etats Africains à cet instrument juridique international, plusieurs Africains subissent des menaces à leur vie ou à leur liberté pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'opinion politique ou d'appartenance à un certain groupe social, qui sont toujours des preuves de persécution⁽⁷⁾.

D'autres violations graves des droits de l'homme pour les mêmes raisons constituent également des persécutions.

Ainsi, les multiples conflits entre les Nations tirent leur origine de la confirmation ou de la revendication d'une certaine identité socio-culturelle propre, de la préservation ou de l'imposition d'un statut racial déterminé en fonction des enjeux socio-politiques, ainsi que de l'intolérance ou de l'intégrisme basé sur les croyances religieuses des peuples⁽⁸⁾.

Les châtiments sur base des considérations raciales et religieuses créent un exutoire ethnique et un malaise social.

Les cas du Soudan avec l'imposition de l'islam à des non musulmans et du Rwanda surtout, avec le massacre de 1972 qui a engendré le deuxième grand exode des réfugiés dans la région sont patents: plus de 100.000 Hutu par exemple avaient pris le chemin de la Tanzanie où ils sont rassemblés dans les camps de fortune dépendant de l'aide humanitaire internationale. Au Burundi même après, le remplacement de Micombero par Bagaza qui, malgré son volontarisme, ne réussira cependant jamais à effacer le racisme diffus qui imprègne la société burundaise et qui se manifeste à propos des nez fins et des nez larges... les Hutu seront chassés de l'armée⁽⁹⁾.

Le génocide de 1994 intervenu au lendemain de la mort du Président Habyarimana et l'accession au pouvoir du Front patriotique Rwandais (FPR) ont contraint plus d'un million et

⁷ Guide des procédures à appliquer pour déterminer le statut de réfugié au regard de la convention de 1951, et du protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, HCR, Genève, 1992, p.15.

⁸ BANYAKU LUAPE, *Sociologie des conflits internationaux*, cours inédit, L2 RI, Unikin, 1999-2000.

⁹ Colette BRAECKMAN, *Terreur Africaine : Burundi, Rwanda, Zaire. Les racines de la violence*, Bruxelles, Fayard, 1996, pp.142-145.

demi des Rwandais à l'exil en République Démocratique du Congo et en Tanzanie.

II.4. Les causes trouvant leur source dans les conflits armés

L'Afrique est le continent qui enregistre le plus grand nombre de conflits armés où plus d'un tiers des 54 Etats qui la composent, est concerné, et dont la plupart sont liés à la décolonisation, à la question nationale, aux conflits territoriaux, aux divergences d'ordre politique, à l'autodétermination etc.

Ces différents conflits ont débouché soit sur des rébellions (Angola, Sénégal, Tchad, Mozambique, Ouganda, Soudan, Burundi, Rwanda...) soit sur des conflits inter-étatiques (Ethiopie-Erythrée, coalition burundo-ougando-rwandaise contre la RDC...). Tous ces conflits qui se révèlent comme étant d'une autre génération ne font qu'accroître les difficultés des populations africaines déjà meurtries, obligeant ainsi des millions d'habitants à aller trouver refuge sous d'autres cieux beaucoup plus cléments.

« Les autorités zairoises constatent par ailleurs que la présence humaine d'un million de réfugiés dans une région déjà pratiquement instable surtout le Nord-kivu déstabilise toute la région et cause d'énormes dangers écologiques)⁽¹⁰⁾

Selon le bulletin d'information du HCR, en mai 1996, le nombre total des réfugiés rwandais recensés au Burundi est de 91456.

Au 19/04/1996, on comptait au total 209.374 réfugiés burundais enregistrés : 70.033 dans la région de Ngara et 25.965 à Kigoma en Tanzanie, 109.374 dans la région d'Uvira⁽¹¹⁾.

II.5. D'autres causes

Selon, Koffi Annan, Secrétaire Général de l'ONU, les sources des conflits reflètent cette diversité et cette complexité. Certaines sont purement internes, d'autres encore ont d'importantes dimensions internationales. Il relève les facteurs internes (la nature du pouvoir politique), les facteurs externes (les interventions extérieures ainsi que des motivations économiques). Se penchant sur le cas particulier de l'Afrique centrale, le secrétaire général de l'ONU souligne aussi le manque de terres et de ressources en eau dans les zones fortement peuplées. Au Rwanda par exemple, les vagues successives de déplacement des populations font que plusieurs familles revendiquent souvent le même lopin de terre⁽¹²⁾.

III. LA CAUSE MAJEURE: L'INSTABILITE POLITIQUE

Après une quarantaine d'années des indépendances, il y a lieu de remettre en cause les différents systèmes politiques africains qui n'ont pas permis de mettre en place des structures étatiques capables de répondre aux attentes et demandes des populations. Les espoirs suscités au lendemain des indépendances se sont volatilisés et laissé la place au désespoir et au désarroi. L'Afrique est passée du multipartisme au monopartisme, et du monopartisme à un retour et un atterrissage forcé à un nouveau multipartisme mal préparé, qui a replongé le continent dans des tensions permanentes et un cycle infernal de violence.

« Plus de trente ans après que les pays d'Afrique ont acquis leur indépendance, les Africains eux-mêmes se rendent de plus en plus compte que le continent doit chercher

¹⁰ Jean Pierre GODDING, Le retour des réfugiés dans l'impasse in *DIALOGUE*, N°191, juin-juillet 1996, p.84

¹¹ Revue *DIALOGUE*, p.131.

¹² " Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique in *Rapport du Secrétaire Général présenté au Conseil de Sécurité de Nations Unies* le 16 avril 1998, p.1-3.

ailleurs ce qui l'accable, aujourd'hui plus que jamais, c'est elle-même que l'Afrique doit examiner.

C'est la nature du pouvoir politique dans bien des pays d'Afrique, de même que les conséquences réelles ou perçues comme telles - de la prise du pouvoir et du maintien de celui-ci qui est une source majeure de conflit dans le continent» (13).

L'homme politique ne s'est pas encore démarqué de la conception traditionnelle du pouvoir comme étant une propriété privée, une affaire de clanisme et de clientélisme politique où la contradiction ne peut exister. Le chef doit régner en maître absolu sur ses sujets.

Transposée au niveau national, cette conception du pouvoir, loin de contribuer à l'épanouissement et au progrès, constitue un blocage qui, à la longue, deviendra une cause de discorde et de tensions sociales où l'homme politique, devenant méfiant, s'entourera des siens et s'opposera à tout dialogue avec les autres couches de la société.

Il arrive fréquemment en effet que le vainqueur politique remporte tout, richesse et ressources, patronage, prestige et prérogatives du pouvoir. Ce phénomène s'accompagne souvent d'un sentiment d'intérêt (ou de préjudice) collectif, renforcée dans bien des cas par l'utilisation des formes centralisées et hautement personnalisées du gouvernement »(14)

L'absence du dialogue, la méfiance réciproque entre gouvernant et gouvernés, l'insatisfaction des besoins primaires conduiront ou pousseront les mécontents à chercher à conquérir le pouvoir par tous les moyens dont le plus incitant est le recours à la violence avec ses conséquences directes que sont les affrontements et les mouvements des populations.

Aussi, même dans les pays africains où il existe un semblant de démocratie et d'organisation, il est souvent malheureux de constater des remaniements ministériels intempestifs, le refus d'accepter une défaite électorale, les amendements constitutionnels au gré des intérêts et de la volonté des gouvernements et l'insatisfaction des besoins primaires qui conduisent aux situations conflictuelles qui pourraient être localisées au niveau périphérique (dans certains confins territoriaux), central (si le conflit est concentré dans le centre du pouvoir), constellé ou généralisé (si les lieux d'affrontement sont éparpillés à travers l'espace national).

Le pouvoir devient instable et conduit à une situation de non - Etat (Libéria, Somalie) ou d'affaiblissement de l'Etat (RDC, Burundi, Centrafrique) contraignant la population à choisir entre une mort certaine et un refuge.

A cela s'ajoute un autre facteur explicatif : c'est la politique de «diviser pour bien régner» où le pouvoir politique africain encourage dans certains cas des tensions ethniques qui, à la longue, déstabilisent aussi le pouvoir lui-même.

Tout cela démontre à suffisance les preuves de la mauvaise gouvernance à travers le continent qui tarde à réunir les conditions d'existence et de décollage des Etats modernes face aux enjeux de développement et de mondialisation. D'où, la nécessité de proposer une thérapeutique appropriée.

IV. LES SOLUTIONS ENVISAGEABLES POUR ESPERER REDUIRE SENSIBLEMENT LE PHENOMENE DE REFUGIE EN AFRIQUE

Il est un besoin naturel et légitime de tout être humain de vivre et de s'épanouir dans le cadre approprié, en occurrence son propre pays. Mais cela est devenu un rêve pour les Africains contraints malgré eux par divers événements de quitter leurs pays d'origine.

¹³ Rapport du Secrétaire Général, *op.cit.*, p.3.

¹⁴ Ibidem, p.3.

Au stade actuel de l'évolution de nos sociétés, il serait utopique de croire mettre immédiatement un terme aux conflits qui obligent les êtres humains à la fuite, nécessité ayant des fondements :

- Humain (l'instinct d'agressivité humaine et de domination) ; Sociologique (absence de cohésion interne ou internationale) ; Structurel (la structure de la société internationale: anarchique, conflictuelle entre exploitants et exploités).

Il est de bon aloi d'envisager dans cette optique des solutions qui s'imposent, à savoir :

1. La bonne gouvernance (politique, économique et administrative)

Cette bonne gouvernance devra se traduire à l'intérieur de chaque Etat africain par la transparence, la compétence, un Etat de droit tourné vers la démocratie, la décentralisation, la bonne croissance économique et une bonne distribution du revenu national, sans oublier une grande administration digne et efficace.

2. La démocratie et le respect des droits humains

La démocratie et le respect des droits humains demeurent des garanties pour une stabilité au pouvoir et une sécurité à l'intérieur de l'Etat. Elle donne à chaque citoyen la conviction d'être partie prenante dans la vie sociale. L'alternance au pouvoir, la tolérance politique, le partage du pouvoir, le fair-play et l'acceptation des défaites électorales devraient être intériorisés par les gouvernants passés, actuels et futurs et les gouvernés.

Le respect des droits par la mise en place d'un Etat de droit où sont garantis les droits et libertés individuels, la pratique des vertus démocratiques et le respect des droits de l'homme entraînent la sécurité et la stabilité du pouvoir politique, qui, à leur tour, favorisent la croissance économique.

3. Un développement durable

C'est un droit fondamental de l'être humain et le principal objectif à long terme de tous les pays d'Afrique. Sans développement, il n'y a guère d'espoir d'y réduire les conflits. Ainsi, cela exige la création d'un environnement propice aux investissements et à la croissance économique.

Pour réussir ce développement durable, il faudra éduquer l'homme, clé de tout développement. L'éducation permet à l'être humain de comprendre l'importance et le contenu des projets de développement susceptibles de transformer son environnement, et pour lesquels son soutien est indispensable.

4. Un développement social

Cela passe par un investissement dans les ressources humaines, la détermination des priorités en matière de santé publique et une meilleure attention à la justice sociale.

5. Le non recours à la force comme moyen de règlement des différends

La charte de l'ONU proscrit tout recours à la force : « les membres de l'organisation s'abstiennent dans leurs relations internationales de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies (art. 2 § 4).

En tant que membres des Nations Unies, les Etats africains devront se conformer à cette disposition de la charte et préconiser le dialogue et le règlement pacifique de leurs différends aussi bien endogènes qu'exogènes.

Conclusion

Sans être aussi fréquents et aussi denses qu'à l'époque contemporaine, les mouvements massifs internationaux des réfugiés apparaissent à toutes les époques et dans tous les pays puisqu'ils représentent la réaction instinctive des populations contre la tyrannie politique.

Le problème des réfugiés sur le continent africain constitue une honte pour un continent qui n'arrive pas toujours à panser ses plaies, et une charge immense pour la communauté internationale qui a aujourd'hui d'autres priorités à régler.

Au lieu de créer encore d'autres réfugiés, il est impérieux aujourd'hui pour les systèmes politiques africains de mettre en place des conditions nécessaires et propices à l'existence des Etats modernes capables de s'assumer et de se développer. Il appartient au politique d'instaurer le climat de paix, de renoncer à la violence, à l'exclusion, à la discrimination raciale, en vue de créer une cohésion nationale à même de favoriser tout développement.

C'est seulement de cette manière que l'Africain prendra le goût de rester chez lui et ne plus être tenté de quitter son pays pour se mettre à l'abri des persécutions ou d'une mort certaine.

Par ailleurs, la communauté internationale a aussi sa part de responsabilité dans la création des réfugiés pour justifier la collecte et l'utilisation de certains fonds : une « affaire juteuse » en somme.

Il appartient plus aux gouvernements africains de prendre plus conscience du phénomène et de s'engager à y mettre fin Car il y va de la sécurité de leur propre pouvoir ainsi que de celui des Etats qu'ils ont la charge de diriger.